

Sujet : Modification simplifiée n°1 PLU Commune de DESANDANS - Demande d'avis conforme (réf : 21004)

De : > cabinet.ruez (par Internet) <cabinet.ruez@orange.fr>

Date : 23/02/2023 à 11:27

Pour : <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : "Commune de DESANDANS" <mairie.desandans@wanadoo.fr>

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal du 11 février 2022, la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de DESANDANS relative au règlement et aux orientations d'aménagement et de programmation a été engagée par la commune.

En vertu du Code de l'Urbanisme le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme doit être soumis à un examen au cas par cas par la personne publique responsable avant le début de sa mise à disposition du public puis soumis à l'avis conforme de l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

En conséquence, la Commune de DESANDANS sollicite l'avis de l'autorité environnementale sur son examen au cas par cas, et vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe pour étude les documents suivants :

- le formulaire d'examen au cas par cas réalisé par la commune ainsi que son auto-évaluation
- un plan de localisation des secteurs concernés par la procédure de modification simplifiée
- le projet de dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de DESANDANS

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 est envisagée à partir de juillet 2023.

Dans l'attente de votre accusé de réception,

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Avec mes salutations distinguées,

Cécile ROSSEL

Juriste

Cabinet DEVILLAIRS

(anciennement Cabinet RUEZ)

SARL de Géomètre-Expert

1 rue du Champ de Foire

25200 MONTBELIARD

Tél. : 03.81.91.72.03

<https://cabinetdevillairs.com>

Le papier est le support de communication le plus naturel, renouvelable et recyclable. Si vous imprimez ce mail, n'oubliez pas de le recycler !

— Pièces jointes : —

21004 - Examen cas par cas et autoévaluation.pdf	1,7 Mo
21004 - Plan localisation zones concernées.pdf	1,7 Mo
21004 - Projet dossier de modification.pdf	1,6 Mo